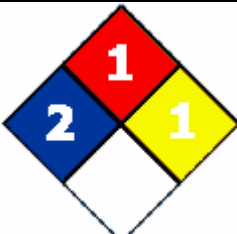





Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"><tr><td>Health Hazard</td><td>2*</td></tr><tr><td>Fire Hazard</td><td>1</td></tr><tr><td>Reactivity</td><td>1</td></tr></table>	Health Hazard	2*	Fire Hazard	1	Reactivity	1	 	
Health Hazard	2*								
Fire Hazard	1								
Reactivity	1								

Date de publication : 27 fév. 2007

Date de révision : Non autorisé

Numéro de révision : Non autorisé

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Composant A pour : Trousse de mousse Touch 'n Seal (3 éléments)
Utilisation recommandée	Isolant
Adresse du fabricant	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 USA TÉL. : (636) 349-5855
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

MISE EN GARDE!

Survol en cas d'urgence

Contenu sous pression.

Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, ou d'absorption par la peau.

Peut causer la sensibilisation par contact cutané.

Peut causer une réaction respiratoire allergique.

Les personnes allergiques aux isocyanates, et particulièrement celles souffrant d'asthme ou d'autres conditions respiratoires, ne devraient pas travailler avec des isocyanates.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge, et les poumons.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Apparence : Ambre pâle

État physique : Aérosol liquide

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

Toxicité aiguë

Yeux

Irritant pour les yeux. Risque de dommages sérieux pour les yeux.

Peau

Nocif en cas de contact cutané. Adhérer à la peau. Peut causer une sensibilisation par contact cutané.

Inhalation

Nocif par inhalation. Irritant pour le système respiratoire. Peut causer une réaction respiratoire allergique. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer de l'essoufflement (œdème pulmonaire). Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou de la gêne respiratoire en cas d'inhalation.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des effets additionnels qui sont énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Le produit peut durcir dans la trachée gastro-intestinale et former une obstruction. Peut causer des effets cardiaques néfastes, des troubles sanguins, et une acidose métabolique.

Effets chroniques	L'exposition répétée ou prolongée peut causer des dommages au système nerveux central. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.
Conditions médicales aggravées	Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système nerveux central. Troubles oculaires préexistants. Troubles rénaux. Troubles du foie.
Interactions avec autres agents chimiques	Irritants. Sensibilisants. Époxydes. L'utilisation de boissons alcooliques peut augmenter les effets toxiques.
Risques environnementaux	Consulter la Section 12 pour des renseignements écologiques additionnels.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	30-60
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	30-60
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	5-10

4. PREMIERS SOINS

Avis général	Contactez le 911 ou un service médical d'urgence. Enlever et isoler les vêtements et les souliers contaminés.
Contact oculaire	En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
Contact cutané	Laver immédiatement la région contaminée avec du savon et de grandes quantités d'eau, tout en retirant les vêtements et les souliers contaminés. Enlever et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Si une irritation cutanée persiste, contacter un médecin.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, administrer de l'oxygène.
Ingestion	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Notes au médecin	Peut causer de la sensibilisation chez les personnes sensibilisées. Traitements symptomatiques. Maintenir la victime calme et au chaud.
Protection des secouristes	S'assurer que le personnel médical est au courant des matières concernées, et qu'il prend les précautions pour se protéger.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables	Les contenants peuvent exploser si chauffés.
Point d'éclair	Aucun
Moyens d'extinction adéquats	Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse régulière. Eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse régulière. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans risque. Endiguer l'eau de protection contre le feu pour élimination ultérieure.
Moyens d'extinction inadéquats	Ne pas disperser la matière déversée avec des jets d'eau sous haute pression.

Données d'explosivité

Sensibilisation aux chocs mécaniques	Aucune
Sensibilisation aux décharges statiques	Aucune

Risques spécifiques découlant du produit chimique

Les contenants perforés peuvent être propulsés à distance.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un ensemble de protection.

NFPA	Risque pour la santé 2	Inflammabilité 1	Stabilité 1	Dangers physiques et chimiques -
SIMD	Risque pour la santé 2*	Inflammabilité 1	Stabilité 1	Précautions personnelles -

6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Ne pas toucher à la matière, ni marcher sur celle-ci. Colmater la fuite si cela peut être effectué sans risque.
Méthodes de confinement	Si possible, tourner les conteneurs fuyants afin que le gaz s'échappe au lieu du liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Endiguer pour recueillir les grands déversements de liquide.
Méthodes de nettoyage	Imbiber avec une matière absorbante inerte. Balayer et pelleter dans des contenants appropriés pour l'élimination. Ne pas diriger d'eau sur le déversement ou sur la source de la fuite.
Autres renseignements	Ventiler la zone.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter de l'équipement de protection individuelle. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement dans un endroit doté d'une ventilation aspirante. S'assurer d'une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Contenu sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Ne pas insérer d'aiguille ou tout autre objet pointu dans l'ouverture située sur le dessus du contenant.
Entreposage	Tenir à l'écart des enfants. Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir à des températures inférieures à 48,8 °C / 120 °F.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm Plafond : 0,2 mg/m ³	75 mg/m ³

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

Mesures d'ingénierie	Douches Bains oculaires Systèmes de ventilation
-----------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale	Lunettes à coques bien ajustées.
Protection cutanée et corporelle	Vêtements de protection légers. Gants étanches.

Protection des voies respiratoires

Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA doit être porté. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux règlements locaux.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Porter des gants adéquats et une protection oculaire/faciale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Ambre pâle	Odeur	Odeur légère d'hydrocarbure
Seuil de l'odeur	Aucune donnée disponible	État physique	Aérosol liquide
pH	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	Aucun	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Écart/point d'ébullition	-26 °C / -14,8 °F
Écart/point de fusion	Aucune donnée disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Limites d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1,2	Solubilité dans l'eau	Incompatible
Solubilité	Compatible	Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Contenu en COV	Sans objet	EPA - VOC (g/l)	0
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable sous les conditions d'entreposage recommandées
Conditions à éviter	Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes, sources d'ignition et des températures supérieures à 48,8 °C / 120 °F.
Produits incompatibles	Eau. Alcools. Bases fortes. Agents oxydants forts. Poudre de métal fine.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂), oxydes d'azote (NO _x), acide cyanhydrique.
Polymérisation dangereuse	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur le produit Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit

Information sur les ingrédients

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	49 g/kg (rat)	9 400 mg/kg (lapin)	490 mg/m ³ (rat) 4 h
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	9 200 mg/kg (rat)		
Diisocyanate de diphenylméthane		6 200 mg/kg (lapin)	0,369 mg/L (rat) 4 h

Toxicité à court terme (28 jours)

Toxicité chronique

Toxicité chronique

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique cancérogène connu dans ce produit.

Mutagénicité

Toxicité sur la reproduction

Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

Effets sur les organes cibles

Système nerveux central, système vasculaire central, yeux, reins, foie, système respiratoire, rate.

Renseignements sur la perturbation hormonale

Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets écotoxiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Microtox	Daphnie magna (cladocères)
Diisocyanate de diphenylméthane	CE ₅₀ = 3 230 mg/L 96 h			CE ₅₀ > 1 000 mg/L 24 h

13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Cette matière, telle que fournie, n'est pas un déchet dangereux conformément aux règlements locaux et fédéraux des États-Unis (40 CFR 261).

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux règlements locaux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Désignation exacte de l'expédition : Biens de consommation
Classe de danger : ORM-D
Description : Biens de consommation, ORM-D

TMD

Désignation exacte de l'expédition : Aérosols
Classe de danger : 2.2
N° UN : UN1950
Description : AÉROSOLS, 2.2, UN1950

MEX

Désignation exacte de l'expédition : Aérosols
Classe de danger : 2.2
N° UN : UN1950
Description : UN1950 aérosols, 2.2

OACI

N° UN : UN1950

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2.2
Description	Aérosols, UN1950
<u>IATA</u>	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols, ininflammable
Classe de danger	2.2
Code ERG	2L
Description	UN1950, aérosols, ininflammable, 2.2
<u>IMDG/OMI</u>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
N° UN	UN1950
N° EmS	F-D, S-U
Description	UN1950, aérosols, 2
<u>RID</u>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
N° UN	UN1950
Code de classification	5A
Description	UN1950, aérosols, 2, RID
Étiquettes ADR/RID	2
<u>ADR</u>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
N° UN	UN1950
Code de classification	5A
Étiquettes ADR/RID	2
<u>ADN</u>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
Code de classification	5A
Dispositions particulières	63, 190, 191, 277, 913
Description	UN1950, aérosols, 2
Étiquettes de danger	2
Quantité limitée	Consulter SP277

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Conforme
LIS	Conforme
EINECS/ELINCS	Conforme
ENCS	Conforme
CHINE	Conforme
KECL	Conforme
PICCS	Conforme
AICS	Conforme

Règlements fédéraux des É.-U.

SARA 313

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont sujets aux exigences de divulgation de la Act and Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
Esther polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	30-60	1,0
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	30-60	1,0
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	5-10	1,0

SARA 311/312 – Catégories de danger

Danger immédiat (aigu) pour la santé	Oui
Danger retardé (chronique) pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de libération soudaine de pression	Oui
Danger de réaction	Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) des États-Unis.

CERCLA

Cette matière, tel que fournie, contient une ou plusieurs substances réglementées à titre de substances dangereuses en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) des États-Unis.

Nom chimique	Substances dangereuses – quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	5 000 lb	

Règlements des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques en vertu de la Proposition 65 des États-Unis.

Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X	X	X	X	X
Tétrafluoro-1, 1, 1, 1, 2 éthane		X			

Règlements internationaux

Mexique - limites

Les valeurs limite d'exposition pour le 101-68-8 sont inscrites sous deux synonymes :
Diphénylméthane isocyanate – 0,02 ppm TWA; 0,2 mg/m³ TWA
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane – 0,005 ppm TWA; 0,051 mg/m³ TWA

Nom chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane		Mexique : TWA= 0,2 mg/m ³ Mexique : TWA= 0,02 ppm Mexique : TWA= 0,005 ppm Mexique : TWA= 0,051 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classe de danger SIMDUT

A Gaz comprimés

D2A Matières très toxiques



Nom chimique	INRP
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X

Légende

INRP – Inventaire national des rejets des polluants

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission	27 février 2007
Date de révision	NON AUTORISÉ
Note de révision	Aucune information disponible

Limites de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

Fin de la fiche signalétique